



## Perspectives du secteur de la pêche artisanale africaine

*Événement de plaidoyer avant le Sommet UE-UA*

*Du poisson durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique*

*9 Septembre 2020*

La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale – CAOPA rassemble des organisations professionnelles de femmes et d’hommes de la pêche artisanale maritime et continentale d’Afrique. Depuis sa création en 2010 à Banjul, suite à des rencontres annuelles depuis 2000, la CAOPA est orientée vers la promotion d’une Pêche artisanale durable en Afrique.

La CAOPA regroupe des organisations de 26 pays Africains: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Maroc, Mauritanie, Mali, Nigéria, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Sierra Léone, Sénégal, Madagascar, Seychelles, Comores, Ile Maurice

### **Importance de la pêche artisanale en Afrique: quelques chiffres ...**

Le secteur de la pêche artisanale est essentiel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, et fournit, selon la FAO, près de douze millions d’emplois aux hommes et aux femmes des communautés côtières africaines, dont 90% sont dans la pêche artisanale maritime et continentale. Pour citer un exemple, une pirogue pêchant les petits pélagiques au Sénégal peut employer une centaine de personnes de la capture jusqu’à l’assiette du consommateur africain.

Plus de 70% du poisson pêché en Afrique est transformé de façon artisanale, - salage, séchage, fumage, braisage, etc -, essentiellement par les femmes transformatrices, à destination des marchés locaux et régionaux. Ce poisson transformé, composé essentiellement d’espèces pélagiques constitue un véritable filet de sécurité alimentaire pour nos populations<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Un danger qui menace cette sécurité alimentaire aujourd’hui, c’est la transformation des petits pélagiques en farine de poisson

## Exemples de Coopération avec l'UE au bénéfice de la pêche artisanale africaine

Il y a deux éléments des relations de pêche entre l'UE et les pays africains pour lesquels nous avons des expériences de coopération positives au bénéfice de la pêche artisanale africaine :

- Les **Accords de Partenariat de Pêche durables** (APPD) signés actuellement entre l'UE et 11 pays africains.
- La **Coopération au Développement** de l'UE, mais aussi de certains Etats membres de l'UE très impliqués dans l'appui à la pêche artisanale africaine, comme l'Allemagne, qui préside actuellement le Conseil des Ministres de l'UE.

**Au niveau des APPD**, la pêche artisanale apprécie qu'ils soient transparents, et aussi que l'UE se soit engagée, lors de la dernière réforme de la Politique Commune de la Pêche en 2013, à ne pas pêcher des ressources pour lesquelles un surplus n'a pas été démontré.

On a pu également apprécier des actions positives au niveau de l'utilisation de l'appui sectoriel des APPD, comme récemment l'achat d'un conteneur frigorifique pour la Coopérative de San Pedro, en Côte d'Ivoire. Avec ce conteneur, les pertes après-capture seront fortement diminuées, et les quantités supplémentaires de poissons congelés ravitailleront aussi les coopératives de femmes transformatrices d'Abidjan pendant les périodes les plus creuses. Si on ajoute à cela d'autres améliorations, comme les fours FTT de la FAO<sup>2</sup>, qui permettent aux femmes ivoiriennes d'avoir de meilleures conditions de travail et un meilleur produit transformé, l'initiative de l'UE s'inscrit dans une dynamique du développement durable de la pêche artisanale ivoirienne.

Dans le cadre de l'APPD avec le Sénégal, c'est 100 balises de géolocalisation qui ont été achetées avec les fonds de l'appui sectoriel de l'APPD au profit de la pêche artisanale, ce qui améliore fortement la sécurité en mer des pirogues.

Pour la **Coopération au Développement**, nous pouvons citer deux exemples :

- Le **Projet Pescao** en Afrique de l'Ouest, dont nous avons pu voir des résultats positifs en matière de lutte contre la pêche INN. Plusieurs opérations de surveillance en mer ont permis d'arraisonner beaucoup de navires qui ne respectent pas les réglementations en vigueur au niveau des pays de la région. La formation des inspecteurs de pêche, qui a aussi été faite en collaboration avec l'Agence européenne de Contrôle des Pêches, est également à saluer.
- L'appui de l'UE pour la mise en place de **plateformes consultatives d'acteurs non étatiques pêche en Afrique** initiées par l'UA. Ces plateformes, dans lesquelles les membres de la CAOPA sont très impliqués, sont des outils indispensables pour une mise en œuvre du futur partenariat Europe-Afrique qui favorise une pêche artisanale durable qui puisse continuer à nourrir nos populations.

---

<sup>2</sup> Voir Ndiaye O., Sodoke Komivi B., et Diei-Ouadi Y. 2014. La technique FAO-Thiaroye de transformation (FTT-Thiaroye). Rome, FAO. 67 p. <https://caopa.org/wp-content/uploads/2019/06/FAO-thiaroye-MTP.pdf>

## Objectif 2022 : l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanale

L'année 2022 est déclarée **Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanale**<sup>3</sup>.

L'objectif de cette année est d'attirer l'attention du monde entier sur le rôle que joue la pêche et l'aquaculture artisanale dans la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Cela permettra également de sensibiliser à l'importance de mettre en œuvre les Directives Volontaires de la FAO sur la Pêche artisanale durable<sup>4</sup>, afin d'assurer un avenir aux communautés de pêche artisanale.

Cette année sera aussi l'occasion de renforcer le dialogue entre les acteurs et avec les décideurs, au niveau local ou international. Au niveau du dialogue entre l'UE et l'UA, cette année 2022 se tiendra dans le contexte du processus de réforme des politiques de pêche en Afrique, initié par l'UA et soutenu par l'UE, mais aussi de la révision de la Politique Commune de la Pêche (PCP) en Europe, y compris de la dimension internationale de cette politique.

Au vu de ces éléments, la CAOPA plaide pour que l'UE, l'UA et leurs citoyens collaborent dès aujourd'hui afin de mettre en œuvre, à travers des **plans d'action nationaux transparents, participatifs et sensibles aux enjeux de genre**, les Directives Volontaires de la FAO sur la Pêche artisanale durable, adoptées en 2014.

---

Pour plus d'informations :

CAOPA

Email : [caopa.peche@gmail.com](mailto:caopa.peche@gmail.com)

Skype: [caopa.caopa](https://www.skype.com/people/caopa.caopa)

tel : + 221 33 954 70 90

Whatsapp +221 78 338 09 12

---

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/fr/>

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/guidelines/fr/>